

SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR



PROMOUVOIR LE CIVISME..

Honneur, Entraide, Patrie

SECTION DU RHONE

Dans le cadre d'une opération initiée par les membres du département du Rhône de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et de l'IHEDN, il a été estimé qu'il était actuellement important de promouvoir le sens du civisme auprès des jeunes. (Ecoles primaires, Lycées, Collèges et des étudiants).

La définition ci-dessous du civisme proposée et soumise à des élèves peut être un sujet positif de réflexion, de discussion, voire de nouvelle rédaction du texte.

Définition proposée pour le civisme :

Le civisme peut être défini comme l'art de vivre ensemble sur un territoire donné, dans le respect de règles communes librement établies. Il a comme exigence première l'éducation des citoyens, dès leur plus jeune âge, au respect des autres, de leur cadre de vie et des valeurs de la Nation. Le civisme ne supporte pas un comportement passif. Il nécessite une action soutenue des associations nationales reconnues comme les gardiennes de ces valeurs. Elles ont notamment comme mission de faire prendre conscience au citoyen de ses devoirs dans le respect de ses droits et de promouvoir auprès de lui une attitude responsable.

Notre proposition : L'éducation au civisme

Elle repose sur 4 mots clefs de cette définition :

EDUCATION-RESPECT- ACTION- RESPONSABILITE

C'est par l'incitation à une attitude responsable que l'éducation au civisme s'effectue. On peut concevoir 3 stades :

1) Le premier stade : l'Education au RESPECT

Elle commence pour l'enfant par une découverte du cadre de vie dans laquelle il évolue tous les jours.

En apprenant à l'enfant à respecter son cadre de vie parce qu'on l'aura initié à le connaître, à le comprendre et à l'aimer, on l'amènera à respecter l'Homme. On ne respecte pas les autres si on ne respecte pas leur cadre de vie.

De nombreuses autres actions peuvent être conduites sur le thème du respect destinées à apprendre à l'enfant dès le plus jeune âge un comportement civique au cours de sa vie : l'entraide, l'honnêteté, la politesse, la générosité, la propreté, la prise en compte des recommandations écologiques actuelles (l'économie de l'eau, etc.), et tout ce que comporte le respect de l'Homme, de part et d'autre, quelle que soit sa couleur, sa religion, sa culture, son niveau de vie.

Notre Section a décidé que le projet " L'Arbre et l'Enfant " qui implique le respect du cadre de vie devait être retenu.

2) Le deuxième stade : Participer à des actions civiques - "Soutien à l'initiative "

Ce sont des initiatives prises par une classe, un groupe, souvent en collaboration avec la Mairie, qui ont pour but de mener des actions ayant trait au respect de l'Homme, à l'amélioration de son cadre de vie, à la prise en compte des problèmes liés à l'environnement et qui vont de façon générale dans le sens de l'amélioration du bien commun, du progrès, de l'innovation, de la responsabilité, de la vie en société, de l'ouverture sur le monde en général..

C'est dans ce cadre que le " Challenge du Civisme " a été créé par le Comité 05 en 2006.

Pour ces 2 stades, il est indispensable de mettre en valeur ces actions en leur donnant la meilleure communication possible afin de susciter d'autres initiatives et de valoriser les classes, les groupes de jeunes, les enseignants et les promoteurs qui ont entrepris cette action.

3) Le 3^{ème} stade : Une attitude responsable

Il concerne des jeunes (ou groupes de jeunes) qui décident eux-mêmes de prendre en main des actions de civisme.

Ce stade concernant le civisme est une fin en soi.

Les 2 Prix d'Honneur décernés par la Section du Rhône , lors d'une cérémonie dans les locaux de la Préfecture , mettent particulièrement en valeur des jeunes gens qui correspondent à ces critères .